

Règlement Brocante 2025

Période d'ouverture: de 8 h à 18 h le dimanche 18 mai 2025

Localisation : Avenue de Grafenberg.

Inscriptions obligatoires: en Mairie aux heures d'ouverture.

Clôture des inscriptions : 16 mai 2025.

Installation des vendeurs : à partir de 6h00 le dimanche matin.

La vente de nourriture est interdite sauf accord écrit de l'organisation.

Objets interdits à la vente : armes à feu, armes blanches, animaux vivants.

Vendre exclusivement des objets personnels et usagés .

Indiquer le prix sur chaque article (obligatoire).

Se soumettre aux contrôles éventuels des services de police et des douanes.

Laisser propre l'emplacement que l'on a occupé .

Respecter le code de la route établi pour cette manifestation.

Chaque vendeur devra présenter la liste des objets à vendre.

Chaque vendeur s'engage à ne participer qu'à deux vide greniers par an.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un vendeur.

Prendre connaissance de l'arrêté municipal et arrêté préfectoral.

Liste des articles de loi régissant un vide grenier:

L310-2 Code du commerce

R310-8 code du commerce

R321-7 code pénal

R321-9 code pénal

R321-10 code pénal



Nom/Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Emplacement:

Brocante de Puiseux

Dimanche 18 mai 2025

Mairie de Puiseux en France & FESTI ' PUISEUX

Place Jean Moulin

95380 Puiseux en France

TARIFS PUISEENS

2 mètres obligatoires : 10 €

mètre supplémentaire : 5 €

Sont autorisés les particuliers non inscrits au registre du commerce, et les associations sportives.

Le Comité Festi'Puiseux et la Mairie, organisateurs de la brocante, décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets en vente.

TARIFS EXTERIEURS

2 mètres obligatoires : 16 €

mètre supplémentaire : 8 €

INSCRIPTION

Nombre de mètres commandés :m

2 mètres obligatoires : €

mètre supplémentaire : € X =

TOTAL

Règlement: chèque espèces

Date:

Signature:

Après avoir lu & approuvé la brochure complète:

Mr, Mme, Melle:.....Prénom:.....

Sollicite l'autorisation de Mr le Maire pour participer en qualité d'exposant à la brocante de Puiseux en France le 18/05/2025, organisée par la municipalité & Festi'Puiseux, et d'utiliser pour cette seule journée, le domaine public dans le périmètre prévu à cet effet.

Déclare avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et connaître le règlement de la brocante déchargeant, par la même, les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à sa participation.

S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

Pour les particuliers:

J'atteste sur l'honneur, en application de la loi du 4 août 2008, ne participer qu'à deux vide greniers au cours de l'année civile.

Carte d'identité N°:

Délivrée par:

Date:

Signature:

Liste des objets à la vente:

Cette fiche de réservation définitive vous sera remise après règlement. Je joins à cette fiche le règlement total de mon emplacement.
(chèque à l'ordre de FESTI ' PUISEUX)